

AgriGenève info

S
o
m
m
a
i
r
e

➤ 2

11.6 millions sur 3 ans

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 5,6

Ca vous intéresse ?

➤ 7,8

E-mails, formulaires

Edito

Paysan genevois, réveille-toi !

Vous permettez que j'emploie le tutoiement la liaison sera plus directe et j'ai de la peine avec la langue de bois.

Après une dizaine de séances, après plus d'une année de travail mené par Céline Perroux que je tiens à remercier, l'association « **Les amis du terroir genevois** » a vu le jour au soir du 18 juillet 2002. Cinq paysans et paysannes ont accepté de s'engager dans l'aventure. Cinq sur neuf sont prêts à participer financièrement au montage de l'association. Ces mêmes cinq personnes, on les retrouve président -merci Marc Jacquet-, vice-président, secrétaire, trésorier. Tous les postes sont occupés.

A partir de là, on se dit que tout fonctionne, que tout tourne et que tout va bien. Et bien non ! En ce soir du 18 juillet 2002, les sentiments que j'ai ressentis ont été des sentiments de lassitude et de négation. De plus, une multitude de questions sont restées sans réponses.

Où étais-tu ce soir-là, paysan ou paysanne au lieu de venir soutenir ton magasin en ville de Genève ?

Oublies-tu que ce point de vente de nos produits, de tes produits sera la vitrine de l'agriculture genevoise ?

Faire de la défense professionnelle passe aussi par cet acte et cette chance. On doit, tu dois aussi la saisir. Les pouvoirs publics et notre conseiller d'Etat Robert Cramer appuient ce projet en paroles et en actes. Il nous délègue Madame Hurter du Service de l'agriculture, à laquelle je ne peux qu'apporter mes remerciements. La FONDETEC, Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève, est partie prenante et nous considère comme une P.M.E. à part entière. Merci à Gilbert Mouron son président.

Et, bien entendu, un grand merci à Monsieur Tobler le propriétaire des murs qui a su garder patience depuis maintenant presque une année. On le voit, beaucoup de bonnes volontés de partout, mais malheureusement peu de répondant de la part de notre profession !

Paysan, Paysanne tu dois agir et rejoindre tes collègues pour leur apporter ton soutien moral et financier. Les fonds investis vont démontrer une nette volonté de l'agriculture genevoise à vouloir une vitrine de la Genève agricole en plein centre de la ville.

Merci à toi, merci à vous tous.

Le Président
Michel COURTOIS

Personnel AgriGenève

On en parlait dans les campagnes mais cette fois c'est officiel. **François Cottier** a décidé de prendre les rênes de l'exploitation familiale de Cheseaux sur Lausanne dès le 1^{er} janvier 2003. Dans une première étape, et ce dès le 1^{er} août, il réduira son activité à 70% au sein d'AgriGenève de manière à disposer de temps pour peaufiner sa reprise d'exploitation. Il cessera complètement de travailler pour AgriGenève au 31 décembre 2002. Nous aurons bien sûr l'occasion de le remercier ultérieurement pour les dix années qu'il a passées au service des agriculteurs genevois. Dans l'intervalle nous lui souhaitons déjà bon vent et un plein succès pour sa future activité. Son poste sera repourvu avec un cahier des charges identique.

Agri
Genève

11,6 millions sur 3 ans

Mesures d'urgences en faveur de l'agriculture

Le 23 mai 2001 la Chambre des relations collectives du travail décidait d'augmenter les salaires agricoles minimums genevois. Ce faisant, le canton de Genève voyait le coût de sa main-d'œuvre devenir de 24% supérieur à la moyenne des autres cantons. Suite à cette décision, et dans le but de gommer les distorsions de concurrence sur les marchés intérieurs, principalement dans le secteur maraîcher, des députés ont décidé de déposer un projet de loi instituant une prime temporaire d'aide à l'emploi agricole. Ce projet a été âprement discuté en commission de l'économie et, de l'avis d'une grande majorité, semblait voué à l'échec. Forts de ce constat, aidés de la volonté et du soutien de notre ministre de l'agriculture Robert Cramer, nous avons réussi à muer le projet initial en un projet de loi instaurant des mesures d'urgence en faveur de l'agriculture. Le projet a été accepté par le Grand Conseil à fin juin.

Les mesures contenues dans la loi sont de trois ordres :

1. Mesures d'ordre général

La mise en application de l'Ordonnance fédérale sur l'aide aux exploitations accordée à titre de mesures d'accompagnement social (OAE du 7 décembre 1998). Il s'agit là principalement de l'octroi de prêts sans intérêt servant à la conversion de dettes coûtant intérêts.

2. Mesures touchant la viticulture

- a) L'instauration d'une prime à l'arrachage de vignes sises dans le cadastre viticole mais peu propices à la culture de la vigne. Cette mesure vise à arracher la vigne et à ne pas la replanter dans un délai minimum de 10 ans.
- b) L'instauration de primes de reconversion temporisées. Cette mesure vise principalement l'arrachage de vignes de Chasselas. Une fois arrachée la parcelle serait laissée en repos quelques années puis replantée de cépages répondant aux besoins du marché.

3. Aides à la promotion des produits agricoles genevois

Ces mesures seront accordées notamment dans le secteur des productions maraîchères, fruitières et des céréales panifiables.

Pour ces trois mesures, quelque 11,6 millions répartis sur trois ans, seront mis à disposition de l'agriculture. On relèvera une dernière mesure visant à l'ouverture d'un crédit global, au titre de subvention cantonale d'investissement, pour la construction et la mise en conformité d'installations de détention d'animaux de rente aux dispositions sur la protection des animaux, sur la protection des eaux et sur les modes de garde respectueux de l'environnement.

De la loi à sa mise en oeuvre, reste encore son règlement d'application à rédiger. Ceci sera fait durant l'été de manière à ce que la loi puisse déployer ses effets cet automne déjà. Information suivra.

Limitations de récolte pour les vendanges 2002

Lors de son assemblée générale du 2 juillet 2002, la Communauté Interprofessionnelle des Vins de Genève (CIVG) a adopté, d'un commun accord des deux familles qui la composent, la production et l'encavage-négoce, les propositions de limitations de récolte 2002 qu'elle a transmises au Conseil d'Etat. Ce dernier les a arrêtées en date du 24 juillet. Vous trouverez la teneur de ces décisions dans le tableau ci-après. Elles vous permettront de régler la charge de vos vignes en vue des prochaines vendanges.

Catégories	CEPAGES	Limites de production hl/ha 1)	Remarques
<i>Catégorie I</i>			
AOC 1 ^{er} crus	Chasselas	80	Idem 2001
	Autres cépages	70	
AOC et AO	Tous cépages exception faite du Chasselas du Riesling x Sylvaner et du Gamay	80	Nouvelle teneur
	Chasselas, Riesling x Sylvaner et Gamay	90	Idem 2001
	Tous cépages destinés à l'élaboration de vins mousseux	90	Nouvelle teneur
<i>Catégorie II</i>	Cépages blancs	100	Idem 2001
	Cépages rouges	96	
<i>Catégorie III</i>	Tous cépages blancs et rouges	150	Idem 2001

1) PLC compris

Sangliers – auxiliaires SFPNP

La thématique sangliers continue d'être un point chaud dans le canton. Nous vous avons informé en fin d'année que le Service de la faune, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) était resté ouvert à la possibilité d'engager des auxiliaires pour appuyer les gardes de l'environnement dans leur activité quotidienne. Cette demande avait été faite à plusieurs reprises par les représentants agricoles de la sous-commission de la faune. En pleine restructuration de son corps des gardes, le SFPNP avait désiré reporter cette décision de quelques mois. Nous voilà à l'aube de la création de ce corps d'auxiliaires. Celui-ci devrait être constitué de personnes provenant de différents milieux (agricoles, cynégétiques, nature, ...). Son rôle serait notamment d'assister les gardes dans leurs activités de prévention des dégâts dus à la faune, de contacts avec la population (promeneurs, propriétaires de chiens, ...). Le cahier des charges comme les modalités d'engagement sont en cours d'élaboration au SFPNP.

Si vous êtes intéressés par cette activité d'auxiliaire, une première rencontre sera organisée dans le Mandement le **samedi 3 août**. **Prière de prendre contact le plus rapidement possible avec Valentina HEMMELER, 022 939 03 07.**

AgriGenève : nouveau nom, nouveau logo

Harmonieux ou disgracieux, malgré les critères esthétiques largement subjectifs, le logo se place comme un outil stratégique dans la communication d'une entreprise.

Aujourd'hui, quelle organisation n'adjoint pas à sa raison sociale un graphisme permettant de l'identifier, de la représenter ?

AgriGenève a voulu à travers son logo, qui se voulait simple, percutant et facilement identifiable, refléter une image ferme et dynamique. Elle caractérise d'une part son engagement pour la défense professionnelle, la promotion de l'agriculture genevoise et d'autre part son expérience reconnue pour ses conseils techniques, sa formation continue.

Présente sur l'enveloppe de ce courrier, nous souhaitons que cette « image » soit appréciée, connue et reconnue par l'ensemble des genevois, les différents partenaires de la société civile, les autorités tant cantonales que fédérales et qu'elle soit le point de ralliement pour la profession.

E-mail : moins cher, plus écologique, plus pratique

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir certaines de vos correspondances par messagerie Internet. Vous trouverez en annexe l'ensemble des mails d'AgriGenève qui sont à votre disposition. Nous souhaiterions également développer ce mode de communication pour certains types de messages. Aujourd'hui, une large majorité d'organisations privilégie l'e-mail, dans un souci d'économie (*photocopies, frais d'affranchissement 0.70 au minimum, frais Internet temps de communication téléphonique en tarif local*), d'écologie (*moins de papier, moins d'enveloppes, ...*) et de rapidité. Il est également appréciable de pouvoir classer ses e-mails dans le cœur de l'unité centrale de l'ordinateur et d'éviter par conséquent un alignement de classeurs, pas toujours efficace pour la recherche de documents.

Afin de pouvoir constituer notre base de données, il vous suffit de nous envoyer un petit mail à l'adresse suivante : info@agrigeneve.ch

Une équipe de pionniers se mobilise pour la promotion des produits agricoles de notre canton

C'est au soir du 18 juillet, après plusieurs mois de réflexion, qu'un groupe d'agriculteurs a fondé l'association « LES AMIS DU TERROIR GENEVOIS ». Ces pionniers ont jugé la situation bien trop favorable pour laisser passer l'occasion de mettre sur pied un magasin de produits régionaux. Ils ont alors adopté des statuts, fixé le montant des cotisations, élu un comité et finalement créer l'association qui a comme but de promouvoir et de vendre les produits issus de l'agriculture du canton de Genève. Le bateau est maintenant en route, avec Marc Jaquet comme Président, Francis Grunder comme Vice-Président, Yves Batardon comme trésorier et Réjane Ramu comme secrétaire. L'association qui lancera un magasin de produits agricoles régionaux au centre ville de Genève est née et le comité est maintenant formé !

Sans plus tarder, le comité de l'association avec l'aide d'AgriGenève, de l'OPAGE, du Service de l'agriculture et de la FONDETEC vont s'atteler pour la nomination d'un gérant et l'ouverture prochaine de cette vitrine de l'agriculture. Mais ces courageux agriculteurs souhaitent une mobilisation de la campagne genevoise. Réunir les ressources nécessaires pour le lancement du magasin est l'objectif. C'est par votre participation financière, en tant que membre de l'association, que vous soutiendrez les produits genevois avec cette équipe de pionniers. En tant qu'agriculteur ou personne intéressée par l'agriculture, et motivé par cette initiative, vous êtes invité à nous contacter pour plus de renseignements. Alors, si vous souhaitez être de la partie, il serait dommage que vous manquiez l'embarquement !

Céline PERROUX Pour plus de renseignements, AgriGenève 022 939 03 10.

Déchets agricoles

Un groupe de travail agricole s'est mis en place ce printemps pour participer à la rédaction d'un guide sur le recyclage/l'élimination des déchets en agriculture. En effet, le Service de gestion des déchets (DIAE) désirent rédiger un document semblable à ceux qui ont été faits pour les chantiers, restaurants, hôpitaux, banques etc. Il nous paraissait indispensable que la profession soit intégrée dès le départ à ce travail. Un représentant de chaque secteur de production participe ainsi au groupe de rédaction dont le premier dossier concernera les feux en agriculture.

The logo for AgriGenève features the word "Agri" in a serif font above "Genève" in a larger, stylized serif font. A horizontal line is positioned between the two words, with the "G" in "Genève" overlapping it.

AgriGenève, ses actions...

Renaturation Seymaz

Le dossier de la renaturation de la Seymaz continue d'avancer, par à-coups. En juin, les 22 exploitants concernés ont assisté à une séance d'information sur le projet de renaturation et de gestion des eaux à Sionnet. Si les enjeux de la renaturation de la Seymaz, du Paradis, de la Touvière, du Chamboton et du Chambet sont assez clairs, par contre le projet de gestion des eaux de Sionnet reste, lui, très flou. Entre la création d'un bassin gérant uniquement les crues et un bassin permettant un soutien d'étiage, le « cœur » des mandataires balance au gré des séances. Pour l'agriculture les avis sont logiquement plus tranchés : le soutien d'étiage inonderait encore davantage de terres, qui sortiraient ainsi de la SAU, alors que ces terrains, dans la variante sans soutien d'étiage, seraient intégrés dans le bassin de gestion des eaux en tant que SCE (donc comptant comme SAU). De plus, avec une variante comprenant le soutien d'étiage, les terrains devraient être vendus à l'Etat (sans soutien d'étiage, ils peuvent rester propriété de l'agriculteur, car exploitables en tant que SCE). Ce qui fait que le soutien d'étiage relancerait les négociations foncières dans les 10 ans à venir.

Il y a deux semaines, les 22 exploitants ont reçu le plan de la renaturation, quelques coupes-types et un résumé du rapport d'impact agricole. Courant été, ils pourront faire toutes leurs remarques à AgriGenève qui organisera également une rencontre dans la région début septembre. Ainsi, les différents avis sur le projet de renaturation et de gestion des eaux seront groupés et transmis à l'Etat au mois de septembre.

Enfin, les propriétaires ont reçu de l'Etat des propositions d'achat des terres situées dans le périmètre de renaturation.

Si vous avez des questions ou des remarques à ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec Valentina HEMMELER.

Foire de Genève

Certains d'entre vous ont peut-être appris que la Foire de Genève proposait un emplacement à l'agriculture genevoise pour cet automne. L'idée aurait été de mettre en place un salon des produits du terroir. Malheureusement, pour des questions de budget, de disponibilités et de délais (4 mois !), les différentes organisations ou filières agricoles genevoises ont dû, après mûre réflexion, renoncer à cette offre. Mais ce n'est que partie remise ! Nous avons d'ores et déjà annoncé notre intérêt à participer à l'édition 2003 en reprenant le concept des produits genevois. Ainsi, toutes les filières et organisations agricoles genevoises devront être intégrées à la mise en place de cet événement. Nous espérons pouvoir compter sur tous pour promouvoir et vendre les produits genevois.

Les organisations suivantes ont déjà été contactées ce printemps : l'Union maraîchère de Genève, les Laiteries Réunies, l'association des bouchers, AgriGenève, l'OPAGE, le Cercle des agriculteurs, l'Union fruitière lémanique, le Groupement technique horticole, l'Union Suisse des paysans, AGIR, Agro Marketing Suisse. Ces premiers contacts seront relancés pour une première séance de coordination en septembre. Tous les nouveaux partenaires sont bien sûr les bienvenus. Vous pouvez prendre contact avec Valentina Hemmeler d'AgriGenève ou Denis Beausoleil de l'OPAGE

Club Terre Avenir

Le comité directeur d'AgriGenève, lors de sa séance du 25 mars, a décidé de nommer un groupe de travail afin de mettre en place ce club dans les meilleurs délais. Trait d'union entre la ville et la campagne, ce dernier a pour volonté l'information, la communication ainsi que la promotion de la production genevoise. Le 6 juin 2002, un projet a été présenté à une séance du groupe *souveraineté alimentaire*, présidé par le Conseiller d'Etat Robert Cramer. Ce club est apparu aux yeux des participants comme un outil important de communication pour l'agriculture genevoise, nécessaire pour enrayer le clivage ville-campagne et redonner sens à la complémentarité de ceux-ci sur un même territoire. Face aux différentes observations des participants, de nouvelles orientations viennent enrichir le projet. D'une manière générale, le projet consiste à proposer, via un journal et un site Internet, une information précise sur les produits genevois, sur les effets directs et indirects de la production genevoise. Une thématique mensuelle sera également proposée afin d'approfondir certains sujets. Lettre ouverte, forum de discussion permettront d'alimenter l'intérêt de la thématique qui sera clôturée par une visite d'exploitation où se mêleront débat et dégustation. Afin d'optimiser les effets de ce club, nous sommes bien évidemment ouverts à toutes vos suggestions.

Aménagement du territoire : les zones agricoles spéciales

Comme annoncé dans le dernier *AgriGenève Info*, les études *Bardonnex Plan-les-Ouates* ont débuté au mois de mai. Elles ont pour ambition de délimiter précisément les secteurs autorisés pour l'implantation des différentes installations nécessaires à la production sous serres. En effet, le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, n'indiquait, pour ces lieux, qu'une esquisse de délimitations en raison du contexte particulier de cette région, riche et variée sur le plan agricole mais également d'un point de vue du paysage, de la nature et de l'architecture. Actuellement, les mandataires [*Guy Dériaz (agriculture)*, *SRVA (économie rurale)*, *Christian Meisser (environnement)* et *Bernard Leutenegger (urbanisme)*] sont au stade de la collecte et du traitement des données. Un rapport intermédiaire sur les premières propositions de périmètres est prévu pour fin septembre.

Sur les secteurs de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex, l'objectif est tout autre. Il vise, par deux études d'aménagement distinctes, à parvenir à un aménagement cohérent de ces zones agricoles spéciales. Pour cela, un « schéma directeur » par secteur permettra de définir une image de structuration des constructions et installations des exploitations maraîchères ou horticolas. Il localisera les emplacements des différents bâtiments, les principaux réseaux (routes, gaz, eau...) en tenant compte des déplacements de la faune et de l'intégration paysagère. Démarrage de l'étude plaine de l'Aire : octobre 2002 ; Veyrier-Troinex : avril 2003.

AgriGenève au sein de la commission ad hoc a largement contribué à l'élaboration des différents cahiers des charges.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Emmanuel ANSALDI 022 939 03 19.

BILATERALES : le statut de saisonnier disparaît

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes, le 1^{er} juin 2002, le statut de saisonnier est aboli au profit de l'**autorisation de courte durée L**, applicable aux ressortissants de l'Union Européenne et des pays de l'AELE.

Pendant deux ans, la procédure reste inchangée : les demandes sont déposées à l'Office cantonal de la population et examinées par l'Office de la main-d'œuvre étrangère via la sous-commission de l'agriculture avec comme stratégie la priorité des travailleurs indigènes et le respect des conditions de travail.

Deux types d'autorisations sont possibles :

pour une période inférieure ou égale à 120 jours, autorisations non soumises au contingent
pour une période entre 121 et 364 jours, le travailleur reçoit une autorisation limitée à la durée du contrat et contingentée (115'000 unités annuelles).

L'autorisation peut être prolongée et renouvelée dans les limites des disponibilités du contingent, le travailleur n'étant pas tenu de quitter la Suisse entre deux autorisations.

Le travailleur bénéficie de la mobilité géographique et professionnelle ainsi que du regroupement familial pour son conjoint et ses enfants de moins de 21 ans. Les changements d'employeurs, de profession et de canton sont directement traités par l'Office cantonal de la population. La transformation des autorisations de courte durée en titre de séjour européen B est prévue après 30 mois de séjour non consécutifs, sans imputation d'une nouvelle unité du contingent et ceci quelle que soit l'activité exercée.

De la troisième à la cinquième année, les autorisations de séjour seront déposées et examinées par l'Office cantonal de la population ; disparition de la sous-commission. La priorité des travailleurs du marché local et du contrôle des conditions de travail seront supprimés. Entreront en vigueur des mesures d'accompagnement.

De la cinquième à la douzième année, les autorisations de travail sont supprimées et l'Office cantonal de la population délivre, sur présentation du contrat de travail, une autorisation de séjour.

Statut juridique de l'agriculteur... et son conjoint ?

L'introduction de PA 2002 a de nouveau mis en évidence **le statut peu clair des conjoints dans l'agriculture**. Sans un contrat de société, le conjoint non propriétaire n'a aucun droit sur l'entreprise agricole. Il ne peut ni la représenter, ni l'engager et cela même si c'est lui qui, en pratique, gère et développe un secteur ou une diversification de l'exploitation. En cas de divorce ou de séparation, il ne se voit souvent attribuer qu'une pension minimale. En cas de décès du conjoint propriétaire, il n'a aucune priorité sur la reprise de l'exploitation.

Ainsi, d'une manière générale, le travail du conjoint ne permet pas une « place » sociale et juridique valorisante et sécurisante, qui est pourtant bien réelle pour tout travailleur dans notre société.

Très largement concernée par ce statut, la paysanne n'est souvent pas consciente de la précarité de sa situation. Elle se rend cependant vite compte de ses limites, lors de démarches, administratives par exemple, pour l'exploitation. Le SRVA en étroite collaboration avec un groupe de paysannes de toute la Suisse romande conduit, depuis maintenant près de deux ans, une réflexion intitulée « **Paysanne en toute conscience** », sur le statut de la paysanne et plus généralement sur le statut du conjoint. AgriGenève a souhaité participer à cette action. Un des objectifs de la démarche est de constituer un réseau de personnes capable d'informer et d'orienter vers des instances compétentes en cas de souhait ou de nécessité.

*Pour informations complémentaires, vous pouvez contacter
Emmanuel ANSALDI 022 939 03 19*

Votre dossier PER 2003, comment le remplir ?

C'est avec les récoltes que se termine la campagne PER 2002. Il est temps de penser à la campagne suivante et à la constitution de votre dossier PER 2003.

Si vous choisissez de remplir vos fiches au moyen du programme Excel élaboré par AgriGenève (Fr. 20.-), vous pouvez dès maintenant le commander par E-Mail (cottier@agrigenève.ch) ou par téléphone (022 / 939 03 11).

Si par contre vous souhaitez bénéficier des prestations d'AgriGenève, **pensez à prendre rendez-vous dès aujourd'hui**.

En effet, planifier votre campagne à l'avance évite les mauvaises surprises de dernière minute.

Manifestations USP

A la veille de la discussion sur PA 2007 au niveau des Chambres fédérales, l'USP a décidé d'organiser des manifestations régionales. Elles auront lieu le 31 août 2002, le lieu du rassemblement romand reste encore à définir (il devrait être porteur de symboles). Le but de cette journée d'action est de présenter, tant aux parlementaires qu'au peuple suisse, les domaines qui continuent à poser problème dans la politique agricole suisse. Plusieurs revendications des milieux agricoles, faites dans le cadre de la consultation du projet de PA 2007, n'ont pas été prises en compte par Berne. De plus, le bilan de PA 2002 que présente l'OFAG est par trop positif.

Cette journée doit donc mettre à jour ces points conflictuels ; la manière de le faire reste encore à définir. Si vous avez des idées tant sur le fond que sur la forme, prenez contact avec AgriGenève. Une première séance de coordination nationale aura lieu le 7 août. Suite à cela, les Chambres d'agriculture de romandie préciseront leur action et feront passer l'information via l'AGRI. Soyez attentifs !

Le Suisse-Bilanz vient remplacer l'AEF pour la campagne 2003

C'est par souci d'harmonisation au niveau suisse et pour l'intégration des nouvelles normes de fumure que le Suisse-Bilanz a vu le jour. Dès la campagne 2003, il viendra remplacer l'AEF (Appréciation de l'Equilibre de Fumure) du dossier PER. Fonctionnant selon le même principe que l'AEF, le Suisse-Bilanz comporte néanmoins quelques différences dans les normes de fumure, ce qui peut influencer le résultat global de votre exploitation. Alors, pour éviter de vous faire surprendre, renseignez-vous sur votre équilibre de fumure en participant aux séances d'information sur le Suisse-Bilanz, qui auront lieu cet automne, ou en prenant rapidement rendez-vous avec un technicien d'AgriGenève pour l'élaboration de votre dossier.

AGRI-PIGE

Modification de l'ordonnance sur les interprofessions

L'Office fédéral de l'agriculture a mis en consultation le 13 juin dernier une refonte complète de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs.

Dans sa prise de position AgriGenève s'est déclarée étonnée que ce toilettage en profondeur intervienne quand bien même le Conseil fédéral venait d'adopter le message sur PA 2007. Nous craignons dès lors qu'une nouvelle modification de l'ordonnance doive être entreprise à brève échéance. La principale pierre d'achoppement se trouve dans la notion de représentativité et de prise de décision des interprofessions.

Dans son projet, l'Office note que pour être représentative, une interprofession doit compter au moins les deux tiers des exploitants touchés par des mesures d'entraide. Nous estimons cette proportion trop élevée et nous nous sommes prononcés pour une représentativité de 60% des producteurs.

Concernant les prises de décisions au sein même des interprofessions, l'Office écrit dans son projet qu'elles doivent être prises à la majorité des trois quarts. Selon nous cette proportion est exagérée et conduirait inévitablement à empêcher le bon fonctionnement des interprofessions. Nous avons pris position pour une majorité simple.

Le dernier point concerne les mesures d'entraide. Il n'apparaît pas clairement, dans le projet soumis à consultation, qu'elles pourraient être mises en œuvre pour des programmes d'adaptation des volumes aux besoins du marché. Nous nous sommes prononcés pour l'introduction de cette notion qui, dans la phase de libéralisation des marchés vécue aujourd'hui, nous paraît primordiale.

Le projet d'ordonnance et notre prise de position peuvent être obtenus à AgriGenève.

LE PAIN DU TERROIR

On vous en parle depuis l'automne dernier...il arrive !

Ou plutôt, son lancement est prévu pour la rentrée, **début septembre**. Ce pain authentiquement genevois sera confectionné par les ARTISANS BOULANGERS-PATISSIERS, avec du blé ARINA, cultivé à Genève, stocké et moulu dans le canton. La farine aux arômes délicats, pétrie avec sensibilité, et dont la pâte subit une lente maturation, confère à ce pain son goût de terroir et un croustillant savoureux.

Nous lui donnerons un nom fantaisie (que nous évitons encore de dévoiler pour l'instant) et nous remettrons à tous les producteurs de blé et aux agriculteurs intéressés une affichette pour sa promotion.

Nous espérons que ce produit original plaira aux consommateurs et nous permettra une bonne mise en valeur de nos céréales de qualité.

Le Directeur du Cercle des Agriculteurs
De Genève et Environs

Pierre GUIGNARD

LES E-MAILS D'AGRIGENEVE

ANSALDI	EMMANUEL	ansaldi@agrigeneve.ch	022 939 03 19
BELLOIR	MIREILLE	info@agrigeneve.ch	022 939 03 10
COTTIER	FRANCOIS	cottier@agrigeneve.ch	022 939 03 15
DUGON	JACQUES	dugon@agrigeneve.ch	022 939 03 14
ERARD	FRANCOIS	erard@agrigeneve.ch	022 939 03 10
GRIMM	CLAUDINE	grimm@agrigeneve.ch	022 939 03 08
HEMMELE	VALENTINA	hemmeler@agrigeneve.ch	022 939 03 07
HURNI	MICHEL	hurni@agrigeneve.ch	022 939 03 06
JANNER	DANIELLE	janner@agrigeneve.ch	022 939 03 05
NICOLE	WILLY	nicole@agrigeneve.ch	022 939 03 04
PERROUX	CELINE	perroux@agrigeneve.ch	022 939 03 12
VIOLLIER	SYLVIE	viollier@agrigeneve.ch	022 939 03 10
GRIMM	CLAUDINE	philosge@bluewin.ch	022 939 03 00
LO NIGRO	ELISABETTA	philosge.lonigro@bluewin.ch	022 939 03 00
MELANCIA	ANABELA	philosge.melancia@bluewin.ch	022 939 03 00
PORTZER	SILVIE	philosge.portzer@bluewin.ch	022 939 03 00

Agri

Genève

Ecomobilité

Chaque année, le 22 septembre, les villes d'Europe organisent la journée de l'écomobilité. Genève en fait partie et intègre cette année **l'agriculture genevoise**, plus précisément ses produits, dans son concept. Ainsi, à travers un marché très diversifié et un Brunch organisé par une famille paysanne, la proximité sera mise en avant : « mangeons local pour éviter des transports inutiles et pour soutenir l'agriculture régionale ! ». Aujourd'hui, **il reste encore quelques places** pour le marché du dimanche 22 septembre, pour mettre en valeur vos produits et votre activité. L'emplacement est gratuit. Le marché se tiendra sur le quai du Mont Blanc, près du Monument Brunswick et sera situé à côté du brunch (Rotonde).

N'HÉSITEZ PAS À VOUS INSCRIRE ! LE DERNIER DÉLAI EST FIXÉ AU 19 AOÛT.

Produits proposés :
Matériel de stand personnel, quel type :

Terre végétale

Suite à une meilleure coordination entre l'Etat et AgriGenève, de nouvelles demandes de terre végétale nous parviennent. Nos coordonnées figurent également dans le « guide des déchets de chantier », ce qui facilite le travail des entrepreneurs. Vous avez pu constater que grâce à cela, quelques annonces ont été publiées ce printemps dans le memento d'Agri. Afin de mettre notre liste de demandeurs de terre végétale à jour, je vous prie d'utiliser le formulaire pour indiquer les volumes désirés.

Le soussigné a les besoins de terre végétale suivants :

Volume (m3)	Lieu de la parcelle

AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin

Fax au 939 03 01

E-mail : hemmeler@agrigenève.ch

Nom : Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél./Fax :

Lieu : Date : Signature :